AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

20 mars 2026

directverge.com

Cet acteur n’est pas autorisé par l’Autorité des marchés financiers (AMF) à proposer certains services ou placements financiers en France.

Nom

directverge.com

Catégorie(s) liste noire

Produits dérivés sur crypto-actifs

Date de mise en ligne sur le site

20/03/2026

Des contenus pour vous accompagner

Placements atypiques : de quoi parle-t-on ?

Forex, options binaires : un marché à fuir

Investir dans les crypto-actifs (bitcoin, etc.)